



Mauritanie

Rapport annuel de pays pionnier

Mai 2020 - Avril 2021

Contenu

INTRODUCTION	1
PROGRÈS ANNUELS PAR RAPPORT AUX PRIORITÉS DU PAYS PIONNIER	2
Question 1 : Quels progrès par rapport aux priorités de la feuille de route nationale depuis mai 2020 ?	2
Question 2: Quels progrès par rapport aux prochaines étapes identifiées pour mai 2020-avril 2021?	8
Question 3: Quels sont les principaux succès à souligner pour Mauritanie entre mai 2020 et avril 2021?	10
Question 4: À quels défis Mauritanie a-t-il été confronté dans la mise en œuvre de sa feuille de route ? (Covid-19)	11
Question 5: Quels autres défis Mauritanie a-t-il rencontrés dans la mise en œuvre de sa feuille de route ?	11
PREUVE DE PROGRÈS RÉALISÉS	11
Question 6: Comment les progrès par rapport aux priorités nationales identifiées dans les priorités de la feuille de route nationale ont-ils été évalués?	12
Question 7 : Quels sont les acteurs qui ont participé à l'évaluation des progrès par rapport aux priorités nationales de la feuille de route du pays pionnier ?	12
VALEUR DU PROCESSUS PAYS PIONNIER	13
Question 8 : Quels ont été les principaux points forts du processus de pays pionnier?	13
VOIE À SUIVRE	14
Question 9 : Est-il nécessaire de réviser les priorités de la feuille de route du pays pionnier pour la Mauritanie ?	14
Question 10 : Quelles sont les prochaines étapes que Mauritanie prévoit d'entreprendre jusqu'en avril 2022 ?	14
Question 11 : Dans quels domaines Mauritanie aurait-elle besoin de soutien pour atteindre les priorités de sa feuille de route ?	15
Question 12: Quel est l'engagement de Mauritanie à l'égard de l'action 2021 pour l'élimination du travail des enfants?	15

Introduction

Les pays pionniers sont ceux qui s'engagent à aller plus loin et plus vite pour atteindre les objectifs de la cible 8.7 des objectifs de développement durable. Ils sont déterminés à accélérer les efforts et disposés à essayer de nouvelles approches à partir desquelles d'autres pourront apprendre pour soutenir les échéances urgentes de la cible 8.7. Le statut du pays pionnier est ouvert à tous les pays, quel que soit leur niveau de développement.

En avril 2021, 25 pays dans le monde ont le statut de pays pionnier. Parmi eux, 13 ont établi des feuilles de route détaillées définissant les priorités d'action pour atteindre la cible 8.7.

Pour enregistrer les progrès accomplis par rapport aux priorités nationales établies de la feuille de route, le groupe de travail de suivi des ODD de l'Alliance 8.7 a structuré un processus d'établissement de rapports volontaires pour les pays pionniers. Les points focaux nationaux des pays pionniers de l'Alliance 8.7 répondent à une série de 12 questions liées à la mise en œuvre de leurs feuilles de route.

Le présent rapport donne un aperçu des réponses de la Mauritanie à ces questions. Il est divisé en 4 sections:

1. **Progrès annuels par rapport aux priorités de la feuille de route** : La première section examine les priorités nationales visant à éliminer le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains ainsi que les prochaines étapes décrites dans le rapport annuel de l'année dernière. Le pays pionnier fournit un bref rapport annuel sur chacune de ses priorités déclarées et les prochaines étapes et rend compte des défis, y compris, mais sans s'y limiter, ceux liés à la pandémie de Covid-19.
2. **Preuve des progrès réalisés** : Cette deuxième section permet de rendre compte des preuves des progrès réalisés. Elle permet au pays pionnier de fournir des informations sur la façon dont les progrès réalisés entre mai 2020 et avril 2021 ont été évalués.
3. **Valeur du processus pays pionnier** : La troisième section offre l'occasion de réfléchir au processus pays pionnier et d'aider à mettre en contexte les résultats rapportés. Cette section permet aux pays de rendre compte de la manière dont le processus a pu les aider à progresser vers leurs priorités nationales entre mai 2020 et avril 2021.
4. **La voie à suivre** : Cette section offre un aperçu sur les prochaines étapes à un horizon de 12 mois vers la réalisation des priorités du pays et d'indiquer si la feuille de route doit être révisée.

Progrès annuels par rapport aux priorités du pays pionnier

Cette section fournit un bref rapport d'avancement sur chacune des priorités de la feuille de route et les prochaines étapes et de faire le point sur les défis, y compris - sans se limiter à - la pandémie de Covid-19.

Question 1 : Quels progrès par rapport aux priorités de la feuille de route nationale depuis mai 2020 ?

- ▶ **Priorité 1 : Chaînes d'approvisionnement : Elimination du travail des enfants dans le secteur laitier et de la pêche artisanale**

Progrès dans le secteur de l'élevage

Depuis mai 2020 deux des principales régions (Wilayas) à vocation pastorale de la Mauritanie ont été ciblées, le Guidimakha et le Trarza. Des missions tripartites coordonnées par le Ministère de la Fonction Publique et du Travail (MFPT), Ministère de l'Elevage (MEL), Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF) ont eu lieu.

Deux ateliers régionaux ont été organisés au Guidimakha et au Trarza, en lien avec les axes stratégiques N°2 et 3 du Plan d'Action National pour l'Elimination du Travail des enfants en Mauritanie (PANETE -RIM 2015-2020). L'axe deux (2) porte sur le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs et l'axe trois (3) concerne la sensibilisation et amélioration des connaissances sur le travail des enfants et ses pires formes, dans le secteur de l'élevage, en particulier les enfants des familles qui font la transhumance des troupeaux.

Les outils de gestion ont été présentés et discutés pour initier les acteurs de l'élevage sur les processus d'identification et de suivi des enfants en situation de travail dans le secteur :

- La liste de travaux dangereux LTD (C182), du Ministère de la Fonction Publique et du Travail (MFPT)
- Le certificat de transhumance du Ministère de l'Elevage (ME), pour maîtriser les données des personnes et des troupeaux en transhumance, dont l'inspection de l'élevage a proposé d'intégrer la dimension enfant
- Le mécanisme d'identification et référencement (SOP) du système de protection de l'enfance (SPE) du Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF)
- De dialogue social de proximité dans le secteur de l'élevage et dans le secteur de la pêche artisanale pour négocier et accorder un socle de conformité aux PDFT et aux NIT dans les secteurs informels, par le Ministère chargé du travail (MFPT)

Dans la région du Guidimakha:

L'inspecteur régional de travail de la Wilaya du Guidimakha a coordonné avec l'inspection de l'élevage de la délégation régionale du Ministère de l'élevage et la Directrice régionale du Ministère des affaires sociales, l'enfance et la famille la mise en place d'un mécanisme d'identification et de référencement sur le travail des enfants et ses pires formes (PFTE), dans le secteur de l'élevage, notamment la chaîne de valeur du lait. Le circuit de

référencement permet à l'enfant victime de toute forme d'abus, d'exploitation, de violence et de négligence d'accéder aux services de protection disponibles et de recevoir une réponse aussi adéquate que possible. Ce mécanisme vise à doter la communauté pastorale, les autorités locales ainsi que les acteurs clés de la protection de l'enfance d'une procédure permettant d'identifier et de référer les cas de protection d'enfants.

Le délégué régional du Ministère du Développement Rural (MDR), responsable de la gestion des circuits de transhumance, a proposé aux acteurs du système de protection régionale de l'enfance au Guidimakha comment intégrer la protection de l'enfance dans les services d'accompagnement des bergers transhumants. Le certificat de Transhumance a comme but de maîtriser les données des personnes et des troupeaux en transhumance et il a été accordé d'intégrer la dimension enfant parmi les mentions du certificat à renseigner.

Un protocole opérationnel standard (SOP) est en préparation par le MASEF. La direction régionale du MASEF dans la région du Guidimakha a développé un projet pour l'application du SOP régional la mise en place d'un système d'identification et de référencement, la mise à jour de la base de données des enfants en situation de risque et pour le suivi des cas de des travaux dangereux de la région. Cette expérience pilote sera proposée pour élargissement dans d'autres régions.

Dans la région du Trarza

Tous les intervenants de l'élevage de la région ont été mobilisés. Eleveurs et propriétaires de bovins, responsables des centres de collecte de lait et des usines de transformation à Nouakchott, femmes des coopératives de collecte de lait, bergers, femmes productrices de fourrage, etc. La principale fédération d'associations pastorales (GNAP) a soutenu le processus d'identification et de mobilisation de tous les acteurs de la chaîne de valeur.

Le résultat est la mise en place d'un partenariat social tripartite dans la chaîne de valeur du lait pour la promotion de la conformité aux principes et droits fondamentaux au travail et les normes du travail. Un cadre de dialogue de proximité a été mis en place pour la négociation du prix du lait, les conditions de travail dans la traite du lait, les conditions de travail des bergers, des employés des points de collecte (salaire, heures de travail, jours de congé, etc.). L'utilisation du certificat de transhumance a été également abordée pour intégrer la dimension enfants.

Progrès dans le secteur de la pêche artisanale côtière.

Deux réunions avec le Ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime (MPEM) ont eu lieu pour soutenir le processus de conformité dans le cadre du Conseil national de concertation du secteur de la pêche. Un atelier tripartite a réuni les principales fédérations socioprofessionnelles regroupant des investisseurs, usiniers, armateurs, capitaines, mareyeurs, matelots, marins et femmes des métiers de la pêche artisanale pendant 6 jours à Nouadhibou, en février 2021 et à Nouakchott en juillet 2021.

Les partenaires sociaux ont signé le protocole d'accord pour déclencher un processus de dialogue de proximité autour des points clés :

- Fixation du prix du poisson par les commerçants et les exportateurs

- Diligence raisonnable de la chaîne de valeur dans la pêche informelle
- Enfants sur les bateaux de pêche
- Pratiques de recrutement abusives ou trompeuses

Le soutien du Département de travail des Etats Unis d'Amérique à travers le projet MAP-16 et le projet Bridge du BIT a été sollicité par le gouvernement pour l'appui technique des mandants dans le cadre de ce processus.

Défi

Manque des fonds (dépendance des projets de la coopération technique) et faiblesse opérationnelle des cadres de coordination/dialogue formels existants pour coordonner efficacement avec tous les ministères concernés, employeurs, travailleurs et organisations socioprofessionnelles.

Aussi la situation de COVID19 a retardé les activités dans cette période (2 vagues one eu lieu).

► **Priorité 2 : Migration : Protection des travailleurs migrants en MRT et ailleurs**

Progrès

La gestion sécuritaire de la migration est la priorité actuelle du gouvernement et ses partenaires principaux au développement. La Mauritanie dispose d'une stratégie nationale de gestion de la migration, mais elle est en période de révision pour tenir de nouveaux contextes dans sa gouvernance, notamment le Pacte de Marrakech sur les migrations, adopté fin 2018, et la ratification par la Mauritanie, de la Convention n° 143, le 23 septembre 2019.

L'aspect de protection des travailleurs migrants est abordé dans le cadre de l'Alliance 8.7, sous le leadership du Ministère de la Fonction Publique et du Travail. En lien avec la mise en conformité des dispositions de ladite convention, le MFPT a organisé une campagne de communication et sensibilisation sur la portée et les enjeux de la ratification de la C143, dans les régions à forte concentration des travail migrants (Nouadhibou, Rosso, Sélibabiet, Aioun), à l'attention des mandants tripartites dans ces régions citées, en associant les autorités territoriales et les forces de sécurité.

Également dans cette période, le MFPT a piloté un état des lieux (cadre réglementaire & pratiques) de l'activité d'intermédiation pour le recrutement de la main d'œuvre étrangère sur le marché de travail mauritanien et la protection des droits des travailleurs migrants au regard des principes généraux et directives opérationnelles concernant le recrutement équitable de l'OIT. En particulier, la question des travailleurs migrants dans le secteur du BTP a été abordée.

Cette priorité de l'Alliance 8.7 est soutenue par l'Agence italienne de développement dans le cadre du projet AMEM (« Appui à la Migration Equitable pour le Maghreb »).

Défi

Les pertes de revenus liées à la pandémie de COVID-19 ont créé des besoins pour les travailleurs en général, et pour les travailleurs de l'économie informelle en particulier, de trouver d'autres alternatives. Les programmes de relance économique n'ont pas été suffisants pour endiguer les vagues de pertes d'emplois dans toutes les activités du secteur privé. De plus, l'inspection du travail n'est pas bien équipée pour contrôler toutes les entreprises de l'économie.

► **Priorité 3 : Etat de droit et gouvernance : Cadres juridique et politique, y compris l'accès à la justice et le droit à des recours effectifs. Mise en place d'institutions de redevabilité au niveau national**

Progrès

Loi n° 2020-017 relative à la prévention et la répression de la traite des personnes et la protection des victimes

Le Gouvernement a adopté le 6 août 2020 la Loi n° 2020-017 relative à la prévention et la répression de la traite des personnes et la protection des victimes¹, ainsi que la mise à jour du Plan d'Action National de lutte contre la Traite des Personnes (PANLTP) 2020-2022, par le Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile (CDHAHRSC). Ce plan d'action répond à tous les aspects liés à la problématique de la traite. Il dote le Gouvernement d'un instrument de planification intégrée permettant de lutter efficacement et durablement contre ce fléau.

Le PANLTP 2020-2022, premier de la série, se fixe les objectifs suivants :

- Prévention de la traite des personnes par la sensibilisation ;
- Documentation du phénomène de la traite ;
- Renforcement des capacités des acteurs ;
- Amélioration du cadre juridique de la traite ;
- Renforcement de la répression judiciaire des infractions de la traite ;
- Protection des victimes et des témoins de la traite ;
- Assistance aux victimes de la traite par la réinsertion sociale et/ou le retour volontaire ;
- Coordination nationale de la lutte contre la traite ;
- Coopération régionale et internationale en matière de lutte contre la traite.

Progrès dans l'application de la Loi 2015-031 portant incrimination de l'esclavage et réprimant les pratiques esclavagistes².

Le 8 juin 2021, à l'initiative du Commissariat aux Droits de l'Homme à l'Action Humanitaire et aux relations avec la société civile (CDHAHRSC) en collaboration avec le BHCDH et le BIT, une table ronde a eu lieu concernant l'application de la loi 2015- 031 incriminant l'esclavage et réprimant les pratiques esclavagistes (ci-après Loi 2015-031). Ont participé le Ministère de la Justice (MJ), Direction des Affaires Pénales, La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), le substitut du Procureur Général près la Cour Suprême, les présidents des cours spéciales concernant les pratiques esclavagistes, les avocats représentant des victimes et des représentants de la société civile.

Constat fait : Sur plus de vingt cas en instance devant les Cours criminelles spéciales, une seule décision prise le 16 mai 2016 par la Cour criminelle spéciale de Néma a abouti à une

¹ Loi no 2020-017 relative à la prévention et la répression de la traite des personnes et la protection des victimes <https://www.refworld.org/docid/5f92b8e34.html>

² Article d'information ici : <https://fr.ami.mr/Depeche-58762.html>

condamnation en application de la Loi 2015-031 (un an ferme et un million d'amende). Toutefois cette décision, bien qu'encourageante, dénote de la faible application de cette loi et de l'urgence de veiller à sa mise en œuvre plus effective.

La grande majorité des victimes sont des femmes et des filles, ce qui appelle à la nécessité d'intégrer une approche protectrice des droits de la femme et de la fille en application de la Loi 2015-031 dans la lutte contre l'esclavage.

Des recommandations suivantes ont été formulées :

1. Sensibilisation et formation des acteurs chargés de la mise en œuvre de la Loi 2015-031 dans le cadre d'ateliers régionaux

- Renforcer la capacité des autorités judiciaires, autorités territoriales et sécuritaires, les organisations de la société civile dans le travail de documentation des cas d'esclavage ;
- Formation continue et sensibilisation régulière de toutes les autorités judiciaires, notamment les officiers de police judiciaire (personnel civil et militaire), juges et magistrats nommément cités dans la Loi 2015-031 ;

2. La question de la redevabilité des auteurs de crimes d'esclavage

- Adopter des mesures conservatoires pour mettre les auteurs sous garantie de personnes solvables à même de payer (garants patrimoniaux) et/ou d'offrir des garanties de représentation à chaque fois que la justice le demande (ex : notables) ;
- Prendre des mesures provisoires et conservatoires à l'encontre des supposés auteurs de crime d'esclavage, et ce dès que les autorités judiciaires sont au courant des faits allégués ;
- S'assurer que les auteurs de crime d'esclavage purgent effectivement leur peine.

3. La question des victimes

- Sur ce point, il faudrait que les garanties procédurales et les mesures conservatoires prévues par la Loi 2015-031 puissent permettre une approche plus centrée sur les victimes pour lesquelles la garantie de réparation et d'assistance doit être effective.
- Mettre en place une procédure pour assurer l'auto-saisine du parquet, sans attendre la victime ou ses représentants ;
- Mettre en place un fonds spécial et un mécanisme national pour la prise en charge des victimes de l'esclavage et ainsi permettre le financement d'une assistance juridique ;
- Mettre en place un mécanisme/observatoire national en charge de l'exécution provisoire des jugements nonobstant les voies de recours ;
- Assurer que toute victime puisse accéder à l'état civil.

4. Cadre institutionnel

- Il faudrait à moyen et long terme, reconsidérer l'effectivité des Cours spécialisées en envisageant la mise en place de chambres spécialisées avec des magistrats et conseillers bien formés qui auront pour tâches de traiter de tout crime contre la personne, incluant la traite, l'esclavage et le trafic des personnes ;
- Procéder à une étude d'analyse de la pertinence de cette approche.

Défi

Le manque d'harmonisation entre les lois nationales.

Question 2: Quels progrès par rapport aux prochaines étapes identifiées pour mai 2020-avril 2021?

Dans le rapport annuel 2019-2020 de la Mauritanie, les prochaines étapes suivantes avaient été identifiées pour la période de mai 2020 à avril 2021.

► Etape suivante 1

Renouvellement de l'engagement politique et du leadership du nouveau gouvernement de la Mauritanie pour une appropriation et mobilisation autour de l'Alliance par les acteurs nationaux à travers d'une activité de plaidoyer et communication de haut niveau. Le gouvernement, la société civile et les partenaires sociaux en Mauritanie doivent être à la tête d'un processus endogène, qui continuera à être soutenu par les PTF.

Progrès :

En cours / partiellement réalisé

L'engagement politique du gouvernement a été renouvelé à travers une implication accrue des ministères des affaires sociales MASEF, les ministères sectoriels en charge de la pêche et élevage, à travers une coordination renforcée transversale par le point focal de l'Alliance 8.7 et l'appui des agents de la DGT du MFPT.

Les partenaires sociaux dans les secteurs de la pêche artisanale, l'élevage et l'emploi domestique sont mobilisés à travers plusieurs réunions de coordination sectorielle à Nouakchott et dans les régions, pour la mise en place des cadres de dialogue social de proximité dans lesquels les objectifs de l'Alliance 8.7 sont visés.

Notre pays est en train d'élaborer la liste des travaux dangereux pour les enfants en Mauritanie

Consultations régionales en 2021 sur la liste des travaux dangereux LTD.

40 métiers dangereux ont été identifiés par les partenaires sociaux dans les régions, l'Office National de la Médecine du Travail (ONMT), dans 13 régions (wilayas) du pays.

Un arrêté du MFPT sera publié au cours de 2021

► Etape suivante 2

Plaidoyer au niveau ministériel et des PTF pour augmenter le soutien technique et financer au point focal et à l'Alliance 8.7. Bien que le rôle de coordination incombe au point focal, il serait convenable d'augmenter le soutien qu'il reçoit au niveau ministériel à travers des sensibilisations de l'importance de l'Alliance 8.7 et l'établissement d'un budget. L'engagement futur des PTF dépend en d'un soutien politique et financier du gouvernement.

Progrès :

En cours / partiellement réalisé

Un nouveau point focal a été nommé par le Ministre chargé du travail, le Directeur de la Réglementation et du Dialogue Social (DRDS), pour renforcer la dynamique de coordination dans les régions et les différents secteurs économiques engagés à travers les inspections régionales de travail et les directions régionales du MASEF, dans le cadre du système de protection de l'enfance (MASEF).

Le groupe de la protection de l'enfance qui se compose du MASEF, MFPT, les ONG et les partenaires sociaux. Les travailleurs sont en train d'élaborer une déclaration pour le plaidoyer auprès de du gouvernement et des bailleurs pour soutenir la protection des enfants dans le cadre de l'Alliance 8.7 prévue pour aout 2021

M. Alliance 8.7 ne dispose que du budget de fonctionnement de la DRDS. Les moyens de coordination de l'Alliance sont mobilisés à travers les projets de coopération technique coordonnés par le MFPT.

La Mauritanie a mis en place un comité ministériel, groupe de protection de l'enfance, pour la coordination des activités liées à l'élimination du travail des enfants dans le cadre de l'Alliance 8.7.

► **Etape suivante 3**

Augmentation d'échange d'information et communication entre les acteurs de l'Alliance 8.7, notamment au sein du gouvernement, avec la société civile et les partenaires sociaux.

Progrès :

En cours / partiellement réalisé

Implication des organisations socioprofessionnelles de l'informel comme dans le secteur de l'élevage, la pêche artisanale et l'emploi domestique.

Un début de coordination est en cours entre des organisations représentant les employeuses du secteur domestique et des organisations représentantes des travailleuses domestiques.

Bien que le point focal ait effectué un grand travail pour rendre visible et connue l'Alliance 8.7 en Mauritanie, il reste encore beaucoup d'efforts à faire. Même si les acteurs connaissent l'Alliance 8.7 et qu'ils ont participé à l'atelier de lancement, la plupart d'entre eux affirment que les activités qu'ils ont menées pendant ces mois n'ont pas été développées de façon consciente pour les inscrire dans le cadre de l'Alliance 8.7, c'est-à-dire que ce sont des actions propres de leurs mandats. Un échange d'information, ainsi qu'une augmentation de la fréquence des rencontres élargies avec les acteurs nationaux en dehors du Système de Nations Unies a été souligné par certains acteurs.

► **Etape suivante 4**

Il serait aussi convenable de créer un groupe de travail sur l'Alliance 8.7 entre les différents acteurs sous le leadership du point focal et avec l'appui du MFPT/EMA, afin de partager les

actions que chacun développe pour que tous aient le même niveau d'information et les activités puissent se faire en synergie pour augmenter leur visibilité.

Progrès :

En cours / partiellement réalisé

La Mauritanie a commencé à mettre en place un mécanisme de coordination en créant un groupe de l'alliance. Il s'agit du groupe de protection de l'enfance, piloté par le MASEF, avec la participation de tous les partenaires de l'Alliance 8.7 en Mauritanie.

► **Etape suivante 5**

Engagement politique de haut niveau pour la formulation d'une activité en commun. Le travail des enfants, le travail forcé, l'esclavage moderne ou la traite sont des thématiques d'actualité et sur lesquelles la plupart des ministères sectoriels comme le développement rural, la pêche, les mines, etc. doivent s'engager, au-delà des affaires sociales et l'administration du travail. C'est pour cette raison que l'Alliance 8.7 est une opportunité pour créer des synergies au niveau interministériel et mettre en commun l'expertise de chacun. Dans ce sens, il serait convenable de réfléchir sur l'action des projets conjoints entre plusieurs partenaires sociaux et la société civile.

Progrès :

Atteinte

► **Etape suivante 6**

Etablissement d'un budget spécifique pour l'Alliance 8.7, soit au niveau ministériel, soit à travers la mobilisation des ressources ou des fonds alloués par les projets partenaires.

Progrès :

Pas commencé

La Mauritanie envisage d'exiger cette information au niveau de chaque ministère. Il doit y avoir un budget pour Alliance 8.7.

Question 3 : Quels sont les principaux succès à souligner pour Mauritanie entre mai 2020 et avril 2021 ?

► **Quelles sont les principales réussites entre mai 2020 et avril 2021 que la Mauritanie souhaite mettre en avant (par exemple sur la page d'accueil d'Alliance 8.7, les rapports d'Alliance 8.7)**

- La liste de travaux dangereux LTD (C182), du Ministère de la Fonction Publique et du Travail (MFPT)
- Le certificat de transhumance du Ministère de l'Elevage (ME), pour maîtriser les données des personnes et des troupeaux en transhumance, dont l'inspection de l'élevage a proposé d'intégrer la dimension enfant

- Le mécanisme d'identification et référencement (SOP) du système de protection de l'enfance (SPE) du Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF), en voie de développement au niveau du Guidimakha et à Nouakchott
- Les cadres de dialogue social de proximité dans le secteur de l'élevage, la pêche artisanale et l'emploi domestique pour accorder un socle de conformité aux NIT dans les secteurs informels

- ▶ **La Mauritanie souhaite-t-elle mentionner d'autres réussites et opportunités significatives vers la réalisation de la cible 8.7 qui ne font pas partie des priorités de la feuille de route nationale (par exemple adoption des lois, des événements, des accords de partenariat, des ressources supplémentaires)?**

Des opportunités significatives ont été identifiées

Un dialogue social de proximité sur comment lutter contre le travail des enfants dans les secteurs de l'économie informelle : l'élevage de transhumance, la pêche artisanale et l'emploi domestique pour accorder un socle de conformité aux principes et droits fondamentaux au travail et les NIT.

Question 4 : À quels défis la Mauritanie a-t-elle été confrontée dans la mise en œuvre de sa feuille de route ? (Covid-19)

- ▶ **Quel a été l'impact de la COVID-19 sur la mise en œuvre des priorités de la feuille de route ?**
En raison des confinements causés par la COVID 19, plusieurs activités et priorités ont été reportées.
- ▶ **Comment la Mauritanie a-t-elle surmonté les défis causés par la pandémie de Covid-19 ?**
Il y a eu des activités suspendues, autres reportées. Le travail à distance n'est que faisable dans les bureaux des officiels à Nouakchott.

Question 5 : Quels autres défis la Mauritanie a-t-elle rencontrés dans la mise en œuvre de sa feuille de route ?

- ▶ **Quels autres défis la Mauritanie a-t-elle rencontrés pour mettre en œuvre les priorités de la feuille de route du pays pionnier ?**
Manque de financement et aussi et du changement du point focal de l'alliance 8.7. En plus le manque d'appui technique et financier pour M. Alliance 8.7
- ▶ **Comment les défis ont-ils été surmontés ?**
Le double effort de M. Alliance, point focal de l'Alliance 8.7 en Mauritanie.

Preuve de progrès réalisés

Cette deuxième section permet d'évoquer quelles preuves ont été utilisées pour évaluer les progrès accomplis. Ici le pays pionnier fournit des informations sur la façon dont les progrès réalisés entre mai 2020 et avril 2021 ont été évalués.

Question 6 : Comment les progrès par rapport aux priorités nationales identifiées dans les priorités de la feuille de route nationale ont-ils été évalués ?

Les progrès sont examinés dans plusieurs cadres. Concernant le travail des enfants, il s'agit du groupe de coordination sur la protection de l'enfance coordonné par le Directeur de l'Enfance du Ministère des Affaires Sociales, l'Enfance et la Famille (MASEF). La campagne de sensibilisation et d'information sur la liste des travaux dangereux LTD a été coordonnée dans ce cadre.

Le groupe de protection intègre également la Direction de la Réglementation et du Dialogue Social (DRDS) du Ministère de la Fonction Publique et du Travail (MFPT), la Direction chargée des Zones d'Education Prioritaires ZEP du Ministère de l'Education Nationale (MEN).

Au niveau du Système des Nations Unies en Mauritanie (SNU), UNICEF, OIM, et BIT participent régulièrement. Les ONG internationales, membres de l'Alliance 8.7 sont Save the Children et Terre des Hommes (Lausanne) et World Vision International, qui soutiennent le système de protection de l'enfance du MASEF.

Plusieurs ONGs nationales (AMSME, AFCF, etc.) et partenaires sociaux (les membres du comité directeur du Plan National pour l'Elimination du Travail des Enfants (PANETE-RIM) sont également impliqués).

En ce qui concerne l'accès à la justice pour les victimes des pratiques d'esclavage ou analogues, l'analyse du progrès s'est réalisée dans le cadre d'une table ronde composée du Commissariat aux Droits de l'Homme. L'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile (CDHAHRSC), la Direction des Affaires Pénales du Ministère de la Justice (DAPAP), le Procureur de la République, la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH).

Question 7 : Quels sont les acteurs qui ont participé à l'évaluation des progrès par rapport aux priorités nationales de la feuille de route du pays pionnier ?

La Mauritanie n'a pas adopté une approche multipartite pour évaluer les progrès par rapport aux priorités nationales identifiées dans la feuille de route.

Valeur du processus pays pionnier

La troisième section offre l'occasion de réfléchir au processus pays pionnier et d'aider à mettre en contexte les résultats rapportés. Cette section permet aux pays de rendre compte de la façon dont le processus pays pionnier a pu les aider à progresser vers leurs priorités nationales entre mai 2020 et avril 2021.

Question 8 : Quels ont été les principaux points forts du processus de pays pionnier ?

- ▶ **Le processus de pays pionnier a suscité une collaboration accrue avec les partenaires nationaux autour de la cible 8.7 et l'utilisation des nouveaux instruments :**

Collaboration interministérielle renforcée : par exemple, pour la première fois en Mauritanie, les inspecteurs de travail ont été associés au système de protection de l'enfance dans les régions, porté par le MASEF. Un autre exemple est la collaboration des inspecteurs du travail avec les inspecteurs de l'élevage : dans la zone de transhumance transfrontalière de la région du Guidimakha, pour le contrôle des enfants bergers non accompagnés.

Implication des organisations socioprofessionnelles : une ouverture aux secteurs de l'économie, en particulier de l'économie informelle.

Utilisation des nouveaux instruments : le développement des partenariats sociaux dans les secteurs pour la promotion d'accords-cadres avec un socle de conformité aux normes fondamentales du travail entre les employeurs et les travailleurs, à travers l'implication de leurs organisations socioprofessionnelles, les fédérations patronales sectorielles et les coopératives et associations de base, représentant les travailleurs. L'utilisation du certificat de transhumance pour le contrôle des enfants bergers non accompagnés.

- ▶ **La Mauritanie a collaboré avec les partenaires nationaux suivants pour réaliser ses priorités**

Employeurs / secteur privé, Organisation(s) d'employeurs

- TIVISKI, industrie laitière
- Fédération éleveurs au niveau national et régional
- Diverses organisations des femmes entrepreneuses représentantes des employeurs dans l'emploi domestique
- FNPA, FNP, etc. : consortium des fédérations professionnelles dans le secteur de la pêche artisanale, regroupant des usiniers, armateurs, capitaines, etc.
- Union Nationale de Patronat de la Mauritanien (UNPM) consultation pour élaboration de la liste des travaux dangereux LTD

Organisation(s) de travailleurs :

- UTM et CGTM partage des idées sur le travail des enfants et pour élaborer la liste de travaux dangereux aux enfants (LTD)
- Plusieurs organisations de travailleurs dans le secteur informel
- Les organisations socioprofessionnelles
- Organisation(s) de la société civile nationale, ONG (GLOB) sensibilisation sur le PFTD

Autre (s) ministère (s)

Le Ministère des Affaires Sociales, de L'Enfance et de la Famille (MASEF) ; le Ministère de l'Éducation Nationale, le Ministère la Justice, et le Ministère du Développement rurale ont mis en place un groupe de travail interministériel

Voie à suivre

Cette section permet aux pays pionniers d'indiquer si la feuille de route doit être révisée et de donner un aperçu des prochaines étapes pour atteindre les priorités sur un horizon de 12 mois. Ces étapes seront utilisées pour le rapport annuel de l'année prochaine.

Question 9 : Est-il nécessaire de réviser les priorités de la feuille de route du pays pionnier pour la Mauritanie ?

Oui.

- Nécessité de mettre à jour les objectifs / cibles de la feuille de route
- En adaptant la feuille de route au processus en cours avec les acteurs socioprofessionnels et partenaires sociaux des secteurs de l'économie informelle impliqués.
- Profiter des opportunités de collaboration avec les partenaires du SNU et les ONGs, dans le cadre de leurs projets de coopération technique.

Question 10 : Quelles sont les prochaines étapes que Mauritanie prévoit entreprendre jusqu'en avril 2022 ?

- ▶ **Etape suivante 1 : Finalisation de la liste des travaux dangereux (LTD), dans le cadre de la mise en œuvre de la C182 (Code General de Protection de l'Enfance)**

Quels sont les objectifs jusqu'en avril 2022 pour cette prochaine étape ?

Faire des consultations régionales et une consultation nationale sur la LTD
Former les acteurs sur la LTD et comment ils peuvent faire pour intervenir

Sur la base de quelles preuves pourrez-vous déterminer que vous avez atteint cette étape ?

Signature d'un acte juridique déterminant la LTD, un arrêté par exemple, signé par le ministre chargé du travail (MFPT)

Sous quelle dimension de la cible 8.7 cette prochaine étape se situe-t-elle ?

Travail des enfants

- ▶ **Etape suivante 2 : Démultiplication de la liste des travaux dangereux**

Quels sont vos objectifs jusqu'en avril 2022 pour cette prochaine étape ?

Faire connaître la liste des travaux dangereux (LTD) au niveau national. Finaliser et tester le certificat de transhumance du Ministère de l'Elevage (ME), pour maîtriser les données des personnes et des troupeaux en transhumance, dont l'inspection de l'élevage a proposé d'intégrer la dimension enfant

Sur la base de quelles preuves pourrez-vous déterminer que vous avez atteint cette étape ?

Si tout le monde (surtout les partenaires sociaux) est au courant de cette liste
Emissions radio et/ou TV, caravane de sensibilisation dans plusieurs régions avec plusieurs participants,

Sous quelle dimension de la cible 8.7 cette prochaine étape se situe-t-elle ?

Travail des enfants

- ▶ **Etape suivante 3 : Consolider les cadres de dialogue social de proximité dans le secteur de l'élevage, la pêche artisanale et l'emploi domestique.**

Quels sont vos objectifs jusqu'en avril 2022 pour cette prochaine étape ?

- Large diffusion du socle de conformité aux PDFT et NIT dans les secteurs informels concernés.
- Formation et sensibilisation

Sur la base de quelles preuves pourrez-vous déterminer que vous avez atteint cette étape?

Emissions radio et/ou TV, caravane de sensibilisation dans x régions avec x participants

Sous quelle dimension de la cible 8.7 cette prochaine étape se situe-t-elle?

PDFT

Question 11 : Dans quels domaines Mauritanie aurait-il besoin de soutien pour atteindre les priorités de sa feuille de route ?

Un appui technique, conseiller ou consultant, au point focal de l'Alliance 8.7 pour la coordination, formulation des notes techniques et la communication.

Question 12 : Quel est l'engagement de Mauritanie à l'égard de l'action 2021 pour l'élimination du travail des enfants ?

2021 a été déclarée Année internationale pour l'abolition du travail des enfants. L'OIT et ses partenaires demandent aux parties prenantes de choisir une action spécifique qui contribue à mettre fin au travail des enfants et qui peut être réalisée d'ici décembre 2021. Les pays pionniers jouent ainsi un rôle important pour faire vivre la stratégie à trois piliers : Agir. Inspirer. Amplifier.

- ▶ **Engagement d'action de la Mauritanie 2021**

ÉLABORATION DE LA LISTE DES TRAVAUX DANGEREUX AUX ENFANTS EN MAURITANIE

Notre promesse d'action c'est faire des consultations régionales, élaborer la liste de LTD, faire un acte juridique et démultiplication de cet acte juridique
Brève description de l'engagement d'action

Veillez trouver la promesse d'action de la Mauritanie [ici](#).